

Brive

www.brivemag.fr

mag

Logement et habitat

Magazine municipal d'information de Brive

N° 242
MARS 2012

L'éditorial

Du 8 mars,
journée internationale de la femme, à l'égalité hommes-femmes

A Brive, cette année, nous passons de la journée internationale de la femme du 8 mars, objet d'une résolution de l'ONU en 1977 et institutionnalisée en 1982 par le président François Mitterrand, au mois de la femme en 14 spectacles et 18 représentations, sous l'égide des Treize Arches.

Si, sur un plan symbolique, cette expérience briviste constitue une évolution « indéniable », pouvons-nous, devons-nous nous en satisfaire? Telle nous semble être la question, tant l'égalité hommes-femmes, malgré un « combat » de longue haleine, nous paraît toujours être une priorité dans notre monde actuel.

En France, les femmes, qui ont dû attendre près d'un siècle de plus que les hommes pour obtenir le droit de vote, représentent 54 % de l'électorat, mais moins de 20 % des parlementaires.

Si, depuis 1999, la parité hommes-femmes s'impose sur les listes aux élections municipales, seulement 13,9 % des maires sont des femmes. Pour d'autres scrutins, certains partis politiques préfèrent payer des amendes plutôt que de respecter le principe de parité entre hommes et femmes parmi leurs candidats.

Dans la fonction publique, 60 % des agents, toutes catégories confondues, sont des femmes, mais elles ne sont que 16 % dans les emplois de direction. Dans les grandes entreprises françaises, elles ne sont que 15 % au sein des conseils d'administration.

En 2009, le salaire mensuel net moyen était en France de 2041 € : 2222 € pour les hommes et seulement 1777 € pour les femmes.

Les exemples pourraient être multipliés, notamment au-delà de nos frontières, avec des situations faites aux femmes relevant, encore trop souvent, d'un autre temps.

Pour autant, le « combat » n'est donc pas terminé, car le chemin à parcourir vers l'égalité hommes-femmes est encore long, parsemé d'embûches et de poches d'ignorance.

Pour notre part, au quotidien, dans nos fonctions d'élues brivistes, au travers d'actions municipales comme la politique des temps ou encore sur l'égalité professionnelle dans le cadre de la Charte européenne de l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale, nous participons à ce cheminement encore trop lent vers cet objectif. Bien sûr, nous nous attachons à en accélérer le mouvement afin de renforcer les droits des femmes dans les faits, véritable enjeu démocratique.

Patricia BORDAS, Shamira KASRI, Martine DELBOS, Françoise GAUTRY, Nicole CHAUMONT, Catherine GABRIEL, Chantal FÉRAL-MONS, Camille LEMEUNIER, adjointes au maire.

Patricia BROUSSOLLE, Martine CONTIE, Annabelle REYDY, Véronique SEILLE, Germaine BLANC, Fabienne CASSAGNES, Line-Rose MAZAUDOUX, Marie-Odile SOURZAT, conseillères municipales déléguées.

Par mesure de précaution et afin de respecter les règles édictées par le Code électoral, l'éditorial du député – maire est suspendu jusqu'aux prochaines échéances présidentielles et législatives.

16 mars

Parcours et réussites au féminin

Dans la perspective de la signature par la ville de la charte européenne de l'égalité femmes hommes, Brive entame un travail sur l'égalité professionnelle.

Cette table ronde, consacrée aux parcours professionnels de femmes ayant accédé à des niveaux de responsabilités où elles sont peu nombreuses, ou exerçant des métiers dits masculins est en quelque sorte une première étape dans la réflexion qui sera menée par la suite. Organisée par la ville, elle se déroulera le vendredi 16 mars à partir de 20 h 30 à la CCI de Brive, et sera animée par la journaliste Delphine Vaileille. L'entrée est gratuite et ouverte à tous

Neuf femmes interviendront : Mireille Faugère, directrice de l'assistance publique -Hôpitaux de Paris, Janine Vaux, membre du Conseil économique, social et environnemental du Limousin, Marie-Laure Valière-Vialeix, présidente du club Entreprendre au féminin, Agnès Machat, directrice de l'entreprise LEHM/LEJM, Chrystel Breyse, docteur en linguistique, Sandy Blanchet, chauffeur routier, Virginie Perotti, peintre et décoratrice, Isabelle Dupuy, soudeuse, et Valérie Miklaszewski, conducteur de travaux.

Pour Catherine Gabriel, adjointe chargée de la vie associative, de la politique des temps et de l'égalité hommes femmes, cette soirée permettra de rappeler « que des lois



existent pour réduire les inégalités professionnelles, mais qu'elles ne sont pas toujours appliquées, notamment sur le plan des salaires. La Ville de Brive veut s'inscrire dans une démarche de réduction des différences, et obtenir la charte européenne de l'égalité femmes-hommes dans la vie locale qui sera un atout pour tous les citoyens Brivistes. Les femmes qui vont participer à cette table ronde sont des exemples pour toutes les jeunes femmes d'aujourd'hui ».

Dans le cadre de la journée de la femme le 8 mars, la Ville propose deux projections au Rex : à 18h30 *Sur la planche* de Leila Kilani et à 21h *Et maintenant on va où ?* de Nadine Labaki.

S'insérer en déménageant

Ce dispositif permet aux uns, à faibles revenus, de déménager et aux autres, en difficulté, de pouvoir s'insérer.

S'insérer en déménageant. Le nom de ce dispositif social s'apparente à une feuille de route. Cette action partenariale a été mise en place il y a six mois à Brive par la Ville et son CCAS, l'association Point travail services et le Secours populaire. Premier bilan : 8 déménagements et une centaine d'heures de travail pour des bénéficiaires de minima sociaux. La Ville par l'intermédiaire de son CCAS (Centre communal d'action sociale) accompagne les déménagés dans leur démarche. Le Secours populaire fournit le camion et le chauffeur bénévole, son savoir-faire en la matière aussi et l'association PTS, la main-d'œuvre en insertion. Ce déménagement se fait ainsi à un coût plus accessible pour des familles en difficulté, aux revenus modestes. « Mais le bénéficiaire le paie en partie ou en totalité, selon son budget », a précisé Shamira Kasri, maire adjoint aux affaires sociales et vice-présidente du CCAS, lors d'un bilan d'étape, soulignant « la précarité des personnes âgées et des jeunes de moins de 25 ans ». Trois seulement de ces 8 déménagements ont d'ailleurs fait l'objet d'une aide financière du CCAS. Ces déménagements ont fourni près de 100 heures de travail à des personnes en réinsertion, bénéficiaires de minima sociaux. « L'objectif pour l'année 2012 serait d'atteindre 20 déménagements », espérait le député-maire Philippe Nauche.

